

SCHWARZ



Déclaration de principe du groupe Schwarz quant au respect des droits de l'Homme

Déclaration de principe du groupe Schwarz quant au respect des droits de l'Homme

Position fondamentale

Le groupe Schwarz, ses enseignes Kaufland et Lidl, sa branche environnementale PreZero ainsi que les unités de production et de services Schwarz ont conscience de leur responsabilité quant au respect des droits de l'Homme.

Nous y sommes attentifs dans nos chaînes d'approvisionnement et de création de valeur à l'échelle mondiale. Notre objectif est de contribuer à faire avancer la cause des droits de l'Homme tout en luttant contre les violations de ces derniers. En collaboration avec nos salariés, nos clients, nos partenaires commerciaux et toutes les parties prenantes, nous nous efforçons chaque jour de faire progresser les droits de l'Homme. Nos principaux axes d'engagement sont des relations commerciales équitables ainsi que de bonnes conditions de travail et de vie.

C'est dans cet esprit que nous avons rédigé cette déclaration de principe, qui s'applique à toutes les sociétés du groupe Schwarz. Elle remplace les précédentes déclarations et directives et concerne l'impact de nos activités sur tous les sites et dans tous les domaines à l'échelle mondiale.

Le groupe Schwarz applique les principes de diligence en matière de respect des droits de l'Homme tels que préconisés par les organisations internationales, ONU notamment:

- Charte internationale des droits de l'Homme
- Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
- Convention relative aux droits de l'enfant
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT)
- Principes directeurs pour les entreprises multinationales (OCDE)
- Dix principes du Pacte mondial de l'ONU

Responsabilité et revendications du groupe Schwarz

Le groupe Schwarz respecte les droits humains de ses salariés et attend de ses partenaires commerciaux qu'ils en fassent de même. La conformité aux plus hautes normes en vigueur dans ce domaine ainsi qu'aux exigences de l'OIT est pour cela essentiel. Les règles suivantes, entre autres, s'appliquent aux conditions de travail:

- Interdiction du travail forcé et du travail des enfants
- Égalité de traitement entre tous les salariés et refus de toute forme de discrimination
- Garantie de la santé et de la sécurité au travail
- Garantie d'une rémunération au moins égale au salaire minimum légal et d'une durée du travail inférieure ou égale à la législation applicables
- Protection des données personnelles
- Reconnaissance du droit de tous les salariés à s'associer au sein de syndicats et à mener des négociations collectives pour définir les conditions de travail

Ces principes sont repris dans le code de conduite de chaque entreprise du groupe Schwarz et figurent également dans les dispositions contractuelles conclues avec nos partenaires commerciaux. Le respect des droits de l'Homme est un prérequis non négociable à toute collaboration.

Faire respecter les droits humains dans une chaîne d'approvisionnement mondiale passe par un engagement à long terme et une politique de petits pas. C'est pourquoi nous nous efforçons d'agir de concert avec nos partenaires pour améliorer en permanence la chaîne de valeur. Nous sommes conscients que nous ne pouvons pas toujours atteindre tous nos objectifs.

Notre mise en œuvre du devoir de vigilance en matière de protection des droits de l'Homme

L'identification des risques et de leurs potentielles répercussions, ainsi que la mise en place de mesures de prévention efficaces, constituent à nos yeux un défi permanent dans ce domaine.

Analyse des risques et mesures

Les entreprises du groupe Schwarz procèdent à des analyses des risques dans le cadre de leurs activités. Nous classons les risques associés à nos partenaires commerciaux et à nos produits au niveau de l'entreprise, en nous basant par exemple sur l'analyse des indices avérés, sur des études d'évaluation des risques associés aux pays d'origine, aux matières premières et aux produits ainsi que, dans certains cas, sur nos échanges avec les experts et les organisations non gouvernementales. Les résultats de l'analyse des risques sont utilisés pour développer des mesures concrètes visant à éviter ou au moins à minimiser l'impact négatif de certaines de nos activités. Le groupe Schwarz joue pour cela sur divers leviers et intègre les retours d'expérience dans ses activités commerciales.

Nous avons mis en place les procédures nécessaires dans nos directives et principes d'entreprise ainsi que dans nos instructions, de façon à garantir le respect des droits humains de nos salariés. Afin de détecter le plus rapidement possible et de pouvoir désamorcer tout éventuel abus, le groupe Schwarz organise régulièrement des enquêtes anonymes auprès de ses salariés. Ces derniers ont également un accès permanent et illimité à des personnes de confiance internes ainsi qu'à des procédures de recours équitables et transparentes.

Vis-à-vis des partenaires commerciaux se trouvant dans notre sphère d'influence directe, nous mettons l'accent sur l'identification systématiques des manquements concrets et sur la collaboration pour faire avancer la situation. Nous contrôlons par exemple depuis de nombreuses années les sites de production de nos produits non alimentaires, ou bien les construisons nous-mêmes.

L'analyse des risques au niveau des entreprises du groupe Schwarz a révélé que les matières premières constituaient un des domaines les plus sensibles. Le groupe Schwarz s'est donc fixé des objectifs concrets pour les matières premières présentant un fort risque de violations des droits humains, et surveille en permanence la mise en œuvre de ces mesures (certifications pour les produits et les matières premières concernés, par exemple). Nous participons également à l'évolution des standards applicables et aux projets incitatifs.

Nous sommes persuadés que le respect des droits humains dans nos chaînes de valeur mondiales est un processus continu, qui passe non seulement par l'action de chaque entreprise mais aussi par des changements systémiques. La coopération avec des ONG, des experts et d'autres entreprises

(souvent dans le cadre de partenariats multilatéraux) est pour nous un outil précieux d'amélioration et de résolution collective des problèmes sociétaux.

Nous évaluons en continu l'impact de nos actions, notamment en entretenant un dialogue régulier avec la société civile et les ONG.

Mécanisme de recours et indemnisations

La possibilité de déposer des recours est un élément très important pour les personnes concernées par ou témoins de violation des droits humains. Le groupe Schwarz dispose de plusieurs systèmes de déclaration en ligne qui permettent de signaler les manquements aux obligations de conformité et au respect des droits de l'Homme de manière confidentielle. Ces systèmes sont disponibles dans plus de 25 langues et donc accessibles à toute personne concernée. Nous garantissons la confidentialité du traitement de ces réclamations ainsi qu'une prise en compte équitable. En outre, les entreprises du groupe Schwarz sont actives dans différentes instances multilatérales visant à faire progresser l'efficacité globale des systèmes de déclaration, tous secteurs confondus.

Les grandes conclusions tirées des recours servent à faire évoluer les mécanismes et à identifier les risques. Si nous prenons connaissance de retombées négatives dont nous sommes directement à l'origine ou auxquelles nous avons contribué, nous nous efforçons de réparer le tort causé et utilisons notre influence pour garantir aux personnes affectées une aide adéquate.

Reporting

Une communication transparente sur les questions de respect des droits humains constitue l'élément central de toute politique de diligence. Nous publions régulièrement des rapports sur les principales menaces envers les droits de l'Homme, nos actions, les progrès accomplis et les points restant à améliorer.

Responsabilités

La diligence relative aux droits de l'Homme est du ressort des dirigeants des entreprises constituant le groupe Schwarz.

Chaque direction fonctionnelle des entreprises du groupe Schwarz assume la responsabilité de la mise en œuvre des mesures de diligence dans son périmètre d'action.

Le groupe Schwarz évalue régulièrement de façon critique sa position et les mesures de mise en œuvre, afin de les améliorer en continu.

Contact

csr@mail.schwarz